Département de l'Yonne



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 30 octobre 2024

Commune de Vallan

 $\omega \omega$

Le trente octobre deux mil vingt-quatre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Bernard RIANT, Maire.

<u>Présents</u>: Bernard RIANT, Véronique PIERRON, Joël NAIN, Jean-Michel GUYOT, Christophe DELINGETTE, Jérôme BRIHAYE, Martine CHEVALLIER, Philippe DEVIN, François BEAULIEU, Alexandre FISH, Dany MOINE

<u>Absents excusés</u>: Thierry GUENARD (pouvoir à Joël NAIN), Marion GIRARDOT (pouvoir à Jean Michel GUYOT)

Secrétaire de Séance: Véronique PIERRON

Conseillers en exercice: 13

Présents: 11 Votants: 13

Bernard RIANT demande aux membres du Conseil l'autorisation de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Acquisition de la parcelle AB 852
- Facturation de l'eau aux agriculteurs de la Commune

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité des présents et représentés ces 2 points supplémentaires

I -/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Le procès-verbal du conseil municipal du 26 septembre 2024 est adopté à l'unanimité des présents et des représentés.

II -/ COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Commission Enfance

Rapporteur: Véronique PIERRON

Véronique PIERRON a assisté au conseil d'école en date du 17 octobre 2024. Les sujets suivants ont été abordés :

- L'élection des représentants des parents d'élèves a eu lieu le 11 octobre. Cinq représentants ont ainsi été élus pour cette année scolaire sur l'ensemble du RPPI,
- Les effectifs pour les années 2024-2025 (95 élèves) et 2025-2026 (81 élèves)
- Les exercices d'évacuation « incendie » et « attentat intrusion » ont été effectués en septembre et octobre.
- Auto-évaluation des écoles du RPI: cette auto-évaluation est une observation de l'école et de tout ce qui gravite autour de l'élève. Elle implique tous les acteurs et partenaires de l'école (parents, élèves, membres de la Mairie, ATSEM, personnel...). Cette auto-évaluation

commencera par une enquête auprès des familles puis 4 ateliers de réflexion seront mis en place autour de 4 domaines.

- Bilan des coopératives scolaires : maternelle de Vallan 1 497.94 euros, élémentaire de Vallan 2 836.68 euros, élémentaire de Gy l'Evêque 932.74 euros
- Les différentes actions mises en place par l'Association « Tel Des Gosses » ont permis de collecter la somme de 6 560 euros qui sera répartie sur les 3 écoles du RPI au prorata du nombre d'élèves.
- Les prochains conseils d'école auront lieu respectivement le jeudi 6 février 2025 à Gy l'Evêque et le jeudi 12 juin 2025 à Vallan

La situation des restes à recouvrer pour le périscolaire et l'accueil de loisirs fait état au 25 octobre d'un montant de 134.60 euros.

La commission enfance s'est réunie le 7 octobre pour faire le point sur la fête de Noël organisée pour les enfants du RPI et pour finaliser l'organisation de la soirée HALLOWEEN avec la participation de l'Association TAMAKADI.

Commission Environnement - Attractivité

Rapporteur : Joël NAIN

La Commission s'est réunie le lundi 14 octobre 2024 à 18 h 30

<u>Présents</u>: Martine CHEVALLIER, Dany MOINE, Christophe DELINGETTE, Jérôme BRIHAYE, Joël NAIN

Absent excusé: Alexandre FISH

Absente non excusée : Marion GIRARDOT

- <u>Concours communal des maisons fleuries 2024</u>: La cérémonie des récompenses pour les administrés qui participent au fleurissement de leurs maisons pour embellir notre village aura lieu le vendredi 15 novembre 2024 à 18 h 30 à la Maison Citoyenne.
- <u>Bulletin Municipal</u>: Sa rédaction est en cours. Il sera transmis à Martine CHEVALLIER qui est chargée de sa mise en page.

Commission Travaux – Voirie - Bâtiments

Rapporteur: Philippe DEVIN

Le chemin d'accès à la propriété d'un riverain a été endommagé par la pluie. Le rejet des eaux pluviales sur cette voie en est la cause. La commission est chargée de définir dans le cadre de la « compétence eaux pluviales urbaine » délibérée au conseil communautaire du 17/12/20 à qui incombe les travaux. Le changement des fenêtres de l'école élémentaire n'est plus d'actualité. La commission propose à la place une remise en peinture des bâtis bois qui sont en bon état.

La proposition est validée par les membres du Conseil. La commission est chargée de faire établir des devis par un prestataire extérieur pour une exécution des travaux au printemps.

La révision et changement de portes à la Salle de la Fontaine seront effectués par la SAS VARENNES MENUISERIE EBENISTERIE pour un montant de 7 524 euros TTC.

Commission Animation

Rapporteur: Martine CHEVALLIER

La Commission s'est réunie le 11 octobre :

- La gestion des conventions signées par les Associations a été revue,

IV-/ PRISE EN CHARGE TRANSPORT PISCINE ENFANTS RPI

10 séances sont prévues du lundi 13 janvier au jeudi 13 février 2025 pour les élèves en CE1 – CE2 – CM1 – CM2.

Le coût du transport, soit 1 040 euros sera partagé entre les 2 communes membres du RPI.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des présents et représentés la proposition et le montant du transport pour la somme de 1 040 euros TTC qui sera divisé en 2 entre la mairie de Gy-l'Evêque et de Vallan, soit 570 €.

V-/ RYTHME SCOLAIRE SEPTEMBRE 2025

L'organisation du temps scolaire à quatre jours ou à quatre jours et demi arrive à échéance le 31 août 2025. Il ne peut y avoir de reconduction tacité.

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2025 et à la demande des services départementaux de l'Education Nationale, les communes de Vallan et Gy l'Evêque, membres du RPI ainsi que le conseil d'école, doivent se positionner quant à la reconduction ou non de la semaine à 4 jours pour la rentrée de septembre 2025.

L'Académie nous rappelle que, pour chaque école de notre commune, cette organisation doit être mise à l'ordre du jour du premier conseil d'école et donner lieu à une délibération du Conseil Municipal. Le compte rendu du conseil d'écoles et les délibérations des 2 communes devront être joints à la demande d'organisation des horaires.

A ce titre, et pour permettre l'instruction de nos demandes, ces différents documents devront être transmis pour le 18 décembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- VALIDE la proposition du conseil d'école en date du 17 octobre 2024 de conserver la semaine de 4 jours aux mêmes horaires pour la rentrée scolaire de septembre 2025,
- CHARGE le Maire de signer les différents documents nécessaires à cette reconduction.

VI-/ FACTURATION DES TRAVAUX D'ELAGAGE AUX PROPRIETAIRES DE PARCELLES EN L'ABSENCE D'ELAGAGE DES ARBRES ET D'ENTRETIEN DES HAIES

Joël NAIN fait part des différentes remontées avec les propriétaires des parcelles riveraines du domaine public dont les haies ne sont pas taillées. Cette situation est dangereuse pour les usagers des trottoirs et des voies communales. Le Conseil débat librement et décide que l'entreprise RAPIN Marc sera mandatée pour assurer la taille. Cette opération sera ensuite refacturée à l'administré qui aura été informé préalablement.

VII-/ DEBAT PADD DU PLUIHM

Le PLUIHM progresse selon le planning prévu. Le PADD a été envoyé à tous les conseillers préalablement à la réunion du conseil de ce jour. François BEAULIEU s'interroge sur la façon d'articuler le PADD avec le ZAN.

Bernard RIANT précise qu'effectivement c'est un problème sérieux qui trouvera sa solution certainement en 2025. Les députés et sénateurs seront appelés à préciser la portée du dispositif sachant

- Une liste de différents comités d'entreprises a été établie, le tarif de location leur sera adressé pour les inviter à louer la Salle de la Fontaine pour leurs différentes manifestations,
- Une nacelle sera louée pour l'installation des illuminations de Noël, les branchements seront effectués par les employés communaux. Dany MOINE est chargé de faire établir des devis.
- <u>Bulletin municipal</u>: Les articles des différentes Associations sont à remettre à Martine CHEVALLIER pour le 15 Novembre.

III-/ DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX DE LA LISA

Le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la procédure d'aménagement foncier en cours sur les communes d'AUXERRE, VILLEFARGEAU, CHEVANNES et VALLAN, en lien avec le projet de Contournement Sud d'Auxerre, la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier propose que soit confiée à la Ville d'Auxerre la maîtrise d'ouvrage de la totalité des travaux connexes et travaux de voirie rurale qui seront définis sur le territoire des communes d'Auxerre, Villefargeau, Chevannes, Vallan.

En effet, conformément aux dispositions de l'article L.133-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime, un Conseil Municipal peut s'engager à réaliser ces travaux en lieu et place d'une association foncière qui nécessiterait d'être constituée à cet effet.

La ville d'Auxerre pourrait ensuite, après en avoir délibéré, déléguer cette maîtrise d'ouvrage à la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.

Le programme des travaux connexes sera arrêté par le Président du Conseil Départemental à la clôture de l'opération d'aménagement foncier; les travaux sur la voirie rurale seront quant à eux approuvés par délibération des différents conseils municipaux concernés.

Toutes les dépenses liées à la réalisation de ces travaux rendus nécessaires par le projet de contournement Sud Auxerre, seront à la charge de l'État et du Département, en tant que maîtres d'ouvrage de l'infrastructure. Des conventions relatives à cette prise en charge financière seront donc établies le moment venu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide

- D'autoriser le Maire à signer la délégation de maitrise d'ouvrage à la CA afin d'assurer l'ensemble des travaux sur les voiries rurales et les travaux connexes prévus dans le cadre de l'opération d'aménagement foncier Agricole, forestier et environnemental afin de réaliser lesdits travaux sur les territoires des communes d'Auxerre, Villefargeau, Chevannes, et Vallan,
- D'autoriser le Maire à signer les conventions financières à intervenir avec le Département et l'Etat correspondant à l'opération ainsi que l'ensemble des documents ou autorisations réglementaires afférents à l'opération.

Le Maire, Bernard RIANT:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, par voie postale au 22 rue d'Assas-21000 DIJON ou par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr ou https:// citoyens.telerecours.fr.

que le but ultime est la fin de l'artificialisation des terres en 2050. Hormis ce point les conseillers prennent acte du document.

VIII-/ ACQUISITION DE LA PARCELLE AB 852

Bernard RIANT informe le conseil du projet d'acquisition de la parcelle AB 852. Cette parcelle ainsi que la AB 853 est le résultat de la division de la parcelle AB 640. Le prix initial convenu avec le propriétaire est de 700 euros net vendeur.

Pour les acquéreurs, il y aura lieu de proratiser le prix d'achat.

Pour la Commune de Vallan (AB 852) le prix d'acquisition s'élève à 382 euros, prix à parfaire. La Commune prend à sa charge la totalité des frais.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des présents et représentés pour l'achat de la parcelle AB 852 et autorise le Maire à signer les actes se rapportant à cette vente.

IX-/ COMMUNICATIONS

- o <u>Cadastre solaire SDEY</u>: Pour connaître le potentiel solaire de votre habitation, vous pouvez vous connecter sur le site **sdey89.cadastre-solaire.fr**
- o <u>Travaux d'assainissement Rue des Tournants</u> : le revêtement de la rue sera effectué début novembre.
- O Travaux de lancement de la LISA (Liaison Sud d'Auxerre) entre le rond-point de Villefargeau et la ferme de Billy. Bernard RIANT et Joël NAIN ont assisté à la réunion de lancement en présence du Conseil Départemental, la DDT (Direction Départementale des Territoires) la SUEZ, les communes de Villefargeau, Chevannes, Auxerre et Vallan. Les travaux sont prévus pour une durée de 12 mois environ et 18 mois pour l'implantation du viaduc ; pas de date en revanche pour la partie prise en charge par l'Etat.
- o <u>Cérémonie du 11 novembre</u> : rendez-vous devant la Mairie à 10 h 30
- o <u>Subvention ADMR</u>: Bernard RIANT informe le conseil municipal de la lettre de remerciements reçue à la Mairie.
- Antenne BOUYGUES : Joël NAIN a refusé la réception des travaux. Un nouveau rendezvous sera fixé.
- o <u>Fibre</u>: Alexandre FISH informe le conseil municipal que les derniers raccordements à la fibre sur la Commune devraient normalement être réalisés fin 2024 début 2025.

Prochaine réunion : Conseil Municipal : jeudi 28 Novembre 2024 à 19 h 30

La séance est levée à 22 h

Fait et délibéré, le trente octobre deux mil vingt-quatre.

Le Maire,
Bernard RIANT

Véronique PIERRON	Joël NAIN	Thierry GUENARD Absent excusé
Jean-Michel GUYOT	Martine CHEVALLIER	Dany MOINE
Philippe DEVIN	Christophe DELINGETTE	Jérôme BRIHAYE
Alexandre FISH	François BEAULIEU	Marion GIRARDOT

Absente excusée